

Agriculture | Traités Ceta et Mercosur: Les éleveurs basques et béarnais ont exprimé leur malaise



« Mercosur, c'est la mort, sûr ! » « Paysans sacrifiés, consommateurs empoisonnés », les encartements laissés dans la nuit de mardi à mercredi à l'entrée d'une quinzaine de trésoreries, et le plus souvent accompagnés de ballots de paille éventrés, ne laissent que peu de place au doute quant à l'inquiétude des agriculteurs, et notamment des éleveurs basques et béarnais, face aux traités commerciaux européens négociés ou en cours de ratification. Une anxiété d'autant plus ravivée que les députés français sont appelés à se prononcer sur la ratification du Ceta (accord commercial entre l'union européenne et le Canada) le 17 juillet prochain. Une ratification qui pourrait ouvrir grande les portes à un accord du même genre avec les pays de l'Amérique du Sud (Mercosur), toujours aussi craint par les éleveurs du département.

Arzacq, Lescar, Sauveterre-de-Béarn, Saint-Etienne-de-Baïgory, Monein, Bedous, Hasparren, Saint-Palais, Nay, Lembeye, Oloron... Cette nuit, la colère des éleveurs FDSEA64 et JA 64 sera passée partout, où l'Etat est présent dans les campagnes à travers ses services déconcentrés que sont les trésoreries du Ministère des Finances Publiques. Car c'est bien à l'Etat, et aux députés, que s'adressait le message. Dans un communiqué, les deux syndicats agricoles mettent en exergue que la ratification de ces accords de libre échange « n'est cohérente ni avec les discours de nos responsables politiques, ni avec la loi EGAlim ». Cette dernière, rappellent-ils étant « censée sécuriser le consommateur et prôner une montée en gamme des produits agricoles et alimentaires et une consommation locale, rémunératrice pour les producteurs et respectueuse de l'environnement. »



"OGM, l'engraissement aux antibiotiques activateurs de croissance, et 46 substances actives interdites"

Pour les éleveurs du département le risque est évident, c'est celui de « la déstabilisation de nos filières qui mettrait en péril notre élevage et anéantirait notre dynamique locale. » Et pour cause, le Ceta met en concurrence, « d'un côté, un modèle agricole de type familial, avec une moyenne sur le département de 30 bovins par exploitation, et de l'autre, le modèle des feedlots, où 60% comportent plus de 10 000 bovins. ». Autre critique pointée par les éleveurs, outre des réglementations très différentes en matière de bien-être animal, de traçabilité et de respect de l'environnement, « le Canada autorise les OGM, l'engraissement aux antibiotiques activateurs de croissance, et 46 substances actives strictement interdites en Europe », selon le syndicat. En d'autres termes, selon la FDSEA, « Le Ceta est contraire à l'article 44 de la loi EGAlim qui interdit de vendre des produits ne respectant pas nos règles de production. »



"Vers d'autres accords destructeurs pour nos filières"

Quant au Ceta, s'il devait être ratifié le 17 juillet prochain, « il ouvre la porte à la signature d'autres accords destructeurs pour nos filières et pour l'environnement, comme l'accord UE-Mercosur, qui traite de volumes similaires », prédisent les éleveurs qui craignent également que ces traités ne viennent balayer les démarches de construction collectives de qualité des produits

mises en place par une profession déjà en situation difficile.



Solène Mé

*Crédit Photo : FDSEA
Publié sur aqui.fr le 10/07/20
[Url de cet article](#)*